

Bulletin d'informations municipales

n° 23 - 22 juillet 2023 et 11 septembre 2023

*La déchèterie de Placey / Noironne a été rebaptisée en l'honneur de Roland Morales
Ancien maire de Recologne décédé en janvier dernier*



Mairie - Infos

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail : commune.audeux@orange.fr

SITE de la commune : www.audeux.eu,

téléchargez sur votre téléphone l'application intramuros pour avoir en direct les informations concernant votre commune

Ouverture au public

Mardi et vendredi

14 h 00 - 18 h 00

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38
Mme Estelle Grundisch adjoint

A l'intention des propriétaires de chiens

(inutile de montrer le texte à votre chien car normalement il ne sait pas lire)

Le terrain de foot est un endroit bucolique où tout le monde aime se promener et particulièrement les chiens qui y amènent leur maître

Il y a autour de ce terrain de foot des hectares de campagne.
C'est largement suffisant pour que les chiens y fassent leurs besoins plutôt que sur le terrain où le dimanche les joueurs de foot aiment gambader
mais n'aiment pas mettre les crampons ou le short dans les crottes de chiens.

Merci de respecter les lieux publics

Tout manquement à la loi est susceptible d'être verbalisé.

Le texte est valable pour les espaces verts près du monument aux morts

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 juillet 2023

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 22 juillet à 11h afin de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de Mme Gauthier adjointe démissionnaire depuis le 4 juillet 2023.

Le quorum était réuni avec 6 présents et 3 procurations

Noelle SARRAZIN : procuration à Françoise GALLIOU

Frédéric LOMBARD : procuration à Estelle GRUNDISCH

Céline GAVIGNET : procuration à Christine PERNODAT

Rhila BOUSSOUR a été désignée comme secrétaire de séance

Pour le vote : 2 assesseurs ont été désignés : Thibaud BINETRUY et Paul LOCATELLI

La loi indique qu'en cas de vacance du poste de 1^{er} adjoint, le deuxième adjoint devient 1^{er} adjoint et le nouvel élu devient deuxième adjoint.

Préalablement au vote pour un nouvel adjoint, le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-7-1 et après en avoir délibéré, décide que l'adjoint élu prendra le poste de 1^{er} adjoint, le 2^e adjoint ayant décliné cette promotion.

Mme Agnès BOURGEOIS ayant fait acte de candidature, il est proposé de passer au vote qui se déroule à bulletin secret.

Les votants, procurations comprises, sont au nombre de 9. Le résultat du vote est de 8 voix pour Mme BOURGEOIS et un bulletin blanc.

Mme Agnès BOURGEOIS est donc élue au poste de 1^{ère} adjointe, elle sera la suppléante du Maire Mme GALLIOU comme élue communautaire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 septembre 2023

Election de nouveau délégué

Les obligations professionnelles de Thibaud Binetruy ne lui permettent pas d'assister aux réunions du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (Sievo) qui se déroulent toujours en milieu d'après-midi, Christine Pernodat lui succède donc au poste de délégué sur ce sujet.

Suite à la démission de Laurence Gauthier, Agnès Bourgeois reprend pour sa part la fonction de déléguée à l'Agence d'Urbanisme de Besançon (AudaB), qui consiste à assister à une réunion par an.

La commune doit par ailleurs nommer deux délégués à l'Association Foncière de Champagny-Audeux. Il ne s'agit pas nécessairement de membres du conseil. Daniel Mulin conserve sa position de délégué à cette association, tandis que Thibaud Binetruy prendra la suite de Daniel Binetruy.

Numérotage de la rue des Vignes

Suite à la vente de la maison située au bout de la rue des Vignes, un conflit de numérotation a été détecté avec la propriété voisine. Les deux maisons portent en effet le numéro 16. Le conseil décide d'attribuer à la maison nouvellement acquise le numéro 18.

Un certificat de numérotage sera remis à la propriétaire pour lui permettre d'effectuer les démarches nécessaires.

Évolution de la bibliothèque

Alexandra Alsayed invitée à sa demande au conseil municipal nous a donné des informations au sujet de la bibliothèque d'Audeux. Mme Alsayed aimerait que la bibliothèque passe sous régime municipal. Céline Gavignet s'est assurée que l'Assurance de la Commune pouvait effectivement couvrir les événements organisés par la bibliothèque. L'assurance de responsabilité civile de la commune est suffisante et couvre les locaux de la bibliothèque ainsi que toute personne qui s'y trouve. Le passage en régime municipal déporte par contre la responsabilité en cas d'incident sur la mairie. La bibliothèque devra donc fournir à cette dernière un document détaillant le déroulement de chaque manifestation organisée et obtenir son accord.

Par ailleurs, la Médiathèque du Doubs, qui prête régulièrement des livres à la bibliothèque d'Audeux, va modifier les termes de sa convention et n'acceptera plus de partenariat qu'avec les bibliothèques sous régime municipal. Ce changement de régime est donc important pour assurer le renouvellement du stock. Le conseil municipal demande à Alexandra Alsayed de lui transmettre la nouvelle convention afin de s'assurer qu'aucune autre clause ne risque de poser problème. Dans l'attente de l'analyse de cette convention, le conseil décide de surseoir la décision de rattacher la bibliothèque à la commune.

Ce délai permettra également aux membres de l'Association La Récré, qui gère actuellement la bibliothèque, de réfléchir à la façon dont elle pourra gérer ses autres activités après ce changement, notamment le club peinture.

Participation du Comité des fêtes au feu d'artifice

La mairie finance chaque année 1 000 euros sur le coût du feu d'artifice.

Elle a réglé la somme de 1 572 € pour l'édition 2023. 572 euros seront donc refacturés au comité des fêtes.

Noëlle Sarrazin souligne que le coût de cette manifestation augmente chaque année de façon significative, avec un supplément de 100 euros environ chaque année. L'association est actuellement en mesure de financer cette hausse, mais elle pourrait à moyen terme se retrouver dans l'obligation d'annuler cet événement. La possibilité de mutualiser cet événement entre plusieurs villages est à nouveau évoquée, mais pose de nombreux problèmes d'organisation.

Informations travaux voirie

Plusieurs personnes sont venues en mairie consulter les plans du projet de rénovation de la Grande Rue dont le responsable est Thibaud Binetruy. Le conseil rappelle qu'il se tient à disposition des habitants de la commune pour toute question ou suggestion. Il réfléchira par ailleurs à l'organisation d'une ou plusieurs réunions pour permettre à toutes les personnes directement concernées de s'exprimer sur le projet.

GBM a sollicité la commune pour connaître ses projets d'entretien -voirie, la rue des Tilleuls sera proposée. Seront signalées également de nouvelles fissures sur la chaussée et les trottoirs de l'Orée du Bois.

Informations travaux cure

Le projet d'un réseau de chaleur entre l'école, la cure et la MPT est définitivement abandonné car non adapté. Une mini chaufferie à pellets sera donc installée à l'extérieur pour desservir la Cure uniquement. Son installation doit répondre aux impératifs suivants :

- elle doit se trouver assez proche du bâtiment à chauffer pour limiter la déperdition de chaleur ;
- la livraison de combustible doit être possible ;
- l'emplacement doit permettre le terrassement nécessaire pour supporter le poids de la chaufferie.

La chaufferie sera donc installée devant la Cure, accolée au cimetière à la place occupée actuellement par les boîtes aux lettres. C'est le seul emplacement répondant à toutes ces exigences.

La commune bénéficiera d'une prise en charge importante de ce projet par des subventions. Dans ces conditions, l'expert mandaté par Gbm estime que les 150 000 euros budgétés par la commune seront suffisants.

Informations sur la rentrée

A partir de cette année, l'école d'Audeux-Chaucenne-Noironte prend le statut d'école unique dont la Direction est assurée par Noironte.

Estelle Grundisch faite un retour au conseil sur le déroulement de la rentrée scolaire. L'école accueille cette année 104 élèves, contre 105 l'année précédente. 41 d'entre eux sont scolarisés sur la commune d'Audeux qui accueille une classe de Ce1/Ce2 et une classe de Cm1. 18 élèves sont scolarisés en Cm2 à Noironte tandis que Chaucenne accueille le reste de l'effectif en école maternelle et Cp.

Suite au départ de Carole Zabé, la classe de Cm1 est assurée par Lucie Girard. Plusieurs enseignants n'assurant leur service qu'à temps partiel, Yohan Plagué nouvel enseignant affecté à l'école assurera des cours sur les trois sites.

Informations diverses

- Françoise Galliou présente au conseil les observations qu'elle a remontées pour la commune à Gbm dans le cadre du Plui. Le projet de lotissement en cours couvre la totalité de droits d'artificialisation de la commune. Les créations de logement devront donc pas la suite se faire sans augmentation de la surface constructible ; autrement dit : dans les dents creuses.
- Le camion de la commune est en panne. La réparation demande un changement de moteur estimé à 7 000 €. La commune fera réaliser plusieurs devis afin d'évaluer la pertinence de cette réparation ;
- Le congélateur de la maison pour tous est également hors d'usage. Le conseil valide son remplacement pour une somme d'environ 750 €;
- A l'occasion d'une commande de fioul pour la mairie, la commune s'est orientée vers un nouveau fournisseur offrant des tarifs plus avantageux. Ce prestataire propose des groupements de commandes. **Les personnes intéressées par ce groupement de commande peuvent se signaler à la mairie qui les recontactera lorsqu'une livraison sera programmée ;**
- La commune est désormais au niveau 3 d'alerte sécheresse
- La mairie rappelle aux jeunes habitants que le recensement en mairie est obligatoire à partir de 16 ans. Ceux qui n'ont pas fait cette démarche sont invités à se rapprocher de la mairie
- La boulangerie Letoublon a répondu favorablement à la demande de la commune d'installer un distributeur de pain devant la mairie
- Le camion à pizza *Le Petit Chalet* doit prochainement s'installer à Audeux tous les mercredis. On attend de ses nouvelles.

La commune est passé en alerte 3 (niveau crise) pour le niveau sécheresse ce qui implique de nouvelles restrictions

Interdiction de l'arrosage

- Interdiction de l'arrosage des potagers, massifs de fleurs, espaces verts, arbres, arbustes
- Interdiction du lavage des véhicules dans les stations de lavage, qui doivent être fermées
- Interdiction de remise à niveau des piscines privées
- Le nettoyage des toitures, façades... est possible seulement pour des travaux programmés avant l'alerte renforcée et réalisés par une entreprise ;
- Le nettoyage des voiries n'est possible que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires
- Les terrains enherbés ne peuvent plus être arrosés, sauf niveau professionnel

Collecte de la Ligue contre le Cancer

Cette année la collecte sera assurée par Alice et Daniel Binétruy, Annie Bornert, Houria Robert et Patricia Fallot.
Merci de leur réserver le meilleur accueil.